

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
02/07/2024	02/07/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 14
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit juillet à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénaud FRAIPONT, Rémi METIVIER

Absente excusée : Ludivine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Séverine NICAISE

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 08.07.2024-4b

▪ **4b°) Location du local situé 6 bis route de Sablé :**

→ **Local B :**

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, fixe les conditions de ce local disponible à la location, à savoir :

- Convention d'occupation précaire pour un an à compter de la signature de la convention,
- Montant du loyer : 100 € par mois, payable à terme échu,
- Dépôt de garantie de 100 € (un mois de loyer)

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le _____ pour copie conforme Louplande, le 9 juillet 2024
et de la publication sur le site internet de la commune et l'affichage en lieu public le 9 juillet 2024 Suivent les signatures au registre
Le Maire,